

PUISSANCE SÉLECTION

Guide pratique - Édition 2016

Fonds en euros, OPCVM, trackers, OPCI...

Comment diversifier son capital au sein de l'assurance vie ?



TRANSMISSION

Profiter de la fiscalité
avantageuse du contrat
d'assurance vie

IMMOBILIER

L'arrivée des OPCI

DOSSIER SPÉCIAL UNITÉS DE COMPTE

Améliorer les perspectives
de performance, découvrir
les allocations modèles...

NOUVEAU!

PUISSANCE SÉLECTION

Contrat d'assurance vie multisupport assuré par Generali Vie

Fonds en euros
Netissima

3,10 %
Nets de frais de gestion⁽¹⁾
en 2015

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps

Pour pouvoir investir sur le fonds en euros Netissima, vous devez affecter au moins 20 % de votre versement à des supports en unités de compte **non garantis en capital**.

0%
Frais d'entrée



0%
Frais d'arbitrage

Majoration de 0,10 % en cas de versement ou de désinvestissement sur des OPC indiciels (ETF).

Il existe d'autres frais inhérents au contrat, détaillés dans la note d'information valant conditions générales.



assurancevie.com

L'ASSURANCE VIE EN LIGNE À FRAIS RÉDUITS

⁽¹⁾Taux de participation aux bénéfices du fonds en euros Netissima attribué par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2015, net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales.

Puissance Sélection est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupport assuré par Generali Vie.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Ce document, conçu à des fins d'information, ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement, et ne constitue en aucun cas un élément contractuel.

L'ASSURANCE VIE, L'OUTIL PATRIMONIAL SUR MESURE



Dans le paysage financier, l'assurance vie s'illustre par son attractivité. En témoignent son poids : 1 580 milliards d'euros à fin 2015 et le nombre de contrats en cours : plus de 45 millions⁽¹⁾. Du jamais vu dans l'histoire de l'épargne. Comment expliquer un tel plébiscite ?

Plusieurs raisons peuvent être invoquées au premier rang desquelles le caractère multifacette du placement. Quels que soient la situation et les objectifs patrimoniaux de l'épargnant, l'assurance vie peut lui apporter une réponse efficace et sur mesure. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est souvent qualifiée de « couteau suisse du patrimoine ».

Un outil « made in France » qui est encore aujourd'hui un véritable havre de paix fiscal (cf. pages 20 à 22). Une denrée rare par les temps qui courent...

Autre argument de poids, les fonds en euros, qui sont la clé de voûte de l'assurance vie, font preuve d'une formidable résistance dans cet environnement de taux bas, et plus particulièrement ceux présents au sein du contrat Puissance Sélection qui affichent une performance nette de frais de gestion⁽²⁾ en 2015 de 2,75 % pour Euroissima et de 3,10 % pour Netissima (disponible sous condition d'affecter 20 % minimum de son versement à des supports en unités de compte, **non garantis en capital**). À titre de comparaison, le rendement moyen des fonds en euros net est estimé pour la même année à 2,30 % par la Fédération Française de l'Assurance (FFA)⁽³⁾. Rappelons toutefois que les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps.

Enfin, l'assurance vie séduit parce qu'il s'agit d'un placement d'une étonnante souplesse en matière d'investissement. Elle s'adapte à tous les profils d'investisseurs : des plus frileux à

ceux qui veulent jouer à fond la carte de la diversification. Et ce d'autant plus aujourd'hui que l'offre financière s'est étoffée au fil des ans.

L'enjeu d'un enrichissement des supports en unités de compte n'est pas de faire de l'ombre aux fonds en euros. Bien sûr que non. L'enjeu est d'offrir plus que jamais la possibilité aux assurés de diversifier leur capital, même avec parcimonie, dans le but ultime d'augmenter l'espérance de rendement de leur contrat d'assurance vie. Mais encore faut-il s'y repérer dans cette offre de supports d'investissement cosmopolite.

C'est dans cette optique que ce Guide a été spécialement rédigé. Il vise à vous donner toutes les clés pour comprendre et réussir votre stratégie de diversification. Il a été conçu pour être une véritable boîte à outils pour débutants et chevronnés !

Alors que vous soyez un investisseur averti ou non, avec Puissance Sélection, vous trouverez au travers de plus de 200 supports en unités de compte (OPCVM, OPC indiciels (ETF), SCI, OPCI...) la solution à votre mesure.

Bonne lecture !

Édouard MICHOT, président d'Assurancevie.com

SOMMAIRE

<p> Fonds en euros</p> <p>4/ Quels rendements pour les fonds en euros en 2015 ?</p> <p>5/ 3 questions sur les fonds en euros</p>	<p> Diversification</p> <p>16/ Dessine-moi un tracker (ETF)</p> <p>17/ Le fonds en euros Netissima, y avez-vous songé ?</p> <p>18/ Marier immobilier et assurance vie avec l'OPCI</p> <p>19/ Zoom sur l'offre immobilière de Puissance Sélection</p>
<p> Produit</p> <p>6/ Puissance Sélection en 10 points</p> <p>7/ Comment préserver voire dynamiser le rendement ?</p>	<p> Fiscalité</p> <p>20/ Comment bien transmettre grâce à l'assurance vie ?</p> <p>22/ L'assurance vie, une fiscalité particulièrement avantageuse</p>
<p> DOSSIER Les unités de compte</p> <p>8/ Les supports en unités de compte, pour améliorer les perspectives de performance</p> <p>9/ Débutant ou initié, comment bien investir dans des supports en unités de compte ?</p> <p>10/ Les allocations modèles, un outil d'aide à l'investissement innovant</p> <p>11/ Quelques notions pour bien comprendre</p> <p>12/ Zoom sur les nouvelles unités de compte</p>	<p> En pratique</p> <p>23/ Les chiffres clés de l'assurance vie</p> <p>24/ La gestion au quotidien</p> <p>25/ Informations complémentaires</p>

⁽¹⁾ 45 547 000 contrats en cas de vie à adhésion individuelle en cours en 2014, selon la FFA.

⁽²⁾ Taux de participation aux bénéfices attribués par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2015 de 2,75 % sur le fonds en euros Euroissima et de 3,10 % sur le fonds en euros Netissima, nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales. L'investissement sur le fonds en euros Netissima est conditionné à un investissement minimum de 20 % sur des supports en unités de compte.

⁽³⁾ Cf. support de présentation de la conférence de presse du 28/01/2016, slide 10, disponible sur le site www.ffa-assurance.fr.

€ QUELS RENDEMENTS POUR LES FONDS EN EUROS EN 2015 ?

Netissima



3,10 %
en 2015

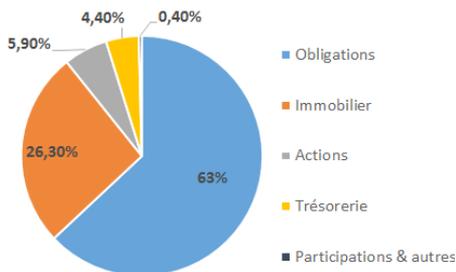
Minimum
20%
d'unités
de comptes

Taux de participation aux bénéfices attribué par l'assureur net de frais de gestion annuels de 0,75 % et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales. **Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps.**

Créé fin 2011, Netissima est un fonds en euros comprenant une part importante d'actifs immobiliers.

Netissima, disponible en édition limitée, n'est accessible que dans le cadre d'un versement dont la répartition comporte un minimum de 20 % en unités de compte **non garanties en capital**.

Composition au 31/12/2015



Eurossima



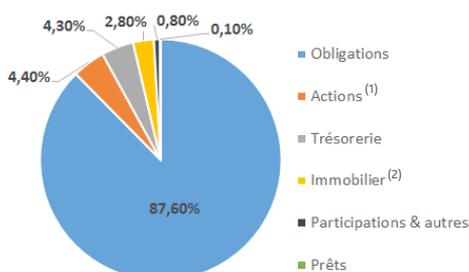
2,75 %
en 2015

Taux de participation aux bénéfices attribué par l'assureur net de frais de gestion annuels de 0,60 % et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales du contrat. **Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps.**

Eurossima se caractérise par une gestion résolument pragmatique qui s'appuie principalement sur des signatures obligataires de qualité.

Ce fonds bénéficie d'une sélection rigoureuse des titres en portefeuille. Eurossima est un fonds en euros qui convient aux investisseurs prudents.

Composition au 31/12/2015



⁽¹⁾Actions y compris couverture optionnelle de vente.

⁽²⁾Immobilier hors foncières cotées

LES 3 QUALITÉS DES FONDS EN EUROS



Sécurité du capital



Effet cliquet



Disponibilité à tout instant*

*Sauf en cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.

€ 3 QUESTIONS SUR LES FONDS EN EUROS

Q1 Pour quelles raisons les rendements des fonds en euros sont-ils structurellement orientés à la baisse ?

Les investissements des assureurs, qui proviennent de la collecte et des obligations arrivées à échéance, sont réalisés aujourd'hui à des taux d'intérêt historiquement bas.

Les investissements sont donc à présent moins rémunérateurs que les années précédentes.

Pour bien comprendre, prenons l'exemple du rendement de l'OAT 10 ans. Cette obligation, émise par l'État français et dont les assureurs sont friands, affichait un taux de rendement de près de 4 % fin 2006.

Le rendement de l'OAT 10 ans a enchaîné les records à la baisse pour s'établir depuis novembre 2014 au-dessous de la barre symbolique des 1 %.

Ainsi cet environnement économique et financier sans précédent explique l'érosion naturelle du rendement des fonds en euros.

Q2 Comment se positionnent Eurossima et Netissima par rapport aux autres fonds en euros du marché ?

Alors que le rendement moyen des fonds en euros s'établit à 2,30 % nets en 2015 d'après les estimations de la FFA (Fédération Française de l'Assurance)*, le taux de rendement du fonds en euros Eurossima se maintient dans la fourchette haute du marché avec un rendement net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux de 2,75 % pour la même année.

Par ailleurs, Netissima se positionne parmi la poignée de fonds du marché ayant dépassé la barre des 3 %, avec un taux de rendement en 2015 net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux de 3,10 %. Chaque versement sur le fonds en euros Netissima doit comporter au minimum 20 % d'unités de compte, celles-ci comportant un risque de perte en capital totale ou partielle.

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps. Taux de participation aux bénéfices attribués par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2015 de 2,75 % sur le fonds en euros Eurossima et de 3,10 % sur le fonds en euros Netissima, nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales. L'investissement sur le fonds en euros Netissima est conditionné à un investissement minimum de 20 % sur des supports en unités de compte.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Q3 Comment expliquer le rendement des fonds en euros présents au sein du contrat Puissance Sélection ?

Tout d'abord, les taux de rendement des 2 fonds en euros Eurossima et Netissima s'expliquent par la qualité de gestion menée par un groupe reconnu et solide. Generali Vie est l'un des principaux assureurs dans l'Hexagone, avec plus de 7 millions de clients.

Par ailleurs, le très bon taux en 2015 du fonds en euros Netissima s'explique par sa stratégie d'investissement opportuniste, lui permettant de viser un rendement supérieur à celui des fonds en euros classiques. Avec 26,3 % des actifs placés dans l'immobilier au 31/12/2015, le fonds bénéficie du dynamisme de ce marché, d'une sélection et d'une gestion d'immeubles de qualité. Sa poche obligataire est répartie entre emprunts d'États investis majoritairement en France, et obligations du secteur privé sélectionnées pour la qualité de la signature des émetteurs. Cette espérance de rendement supérieur implique toutefois une prise de risque plus élevée, qui se traduit par la possibilité d'une volatilité des rendements plus importante.

Enfin, les frais de gestion annuels compétitifs, fixés à 0,60 % pour Eurossima et à 0,75 % pour Netissima, ne viennent pas minorer significativement les rendements bruts des 2 fonds en euros.

i Pour bien comprendre !

OAT 10 ans : Emprunt émis par l'État français sur une maturité de 10 ans. Le taux de l'OAT 10 ans correspond donc au taux auquel la France emprunte sur les marchés.

*Cf. support de présentation de la conférence de presse du 28/01/2016, slide 10, disponible sur le site www.ffa-assurance.fr.

PUISSANCE SÉLECTION EN 10 POINTS

- 1** **Aucuns frais sur tous les versements et en cas de rachats** (sauf en cas de versement sur des ETF non garantis en capital, ils sont alors de seulement 0,10 %) ⁽¹⁾
- 2** **Des frais de gestion annuels compétitifs** : 0,60 % sur les Unités de Compte (UC) non garanties en capital et sur le fonds en euros Eurossima, et 0,75 % sur le fonds en euros Netissima
- 3** **Des arbitrages gratuits et illimités** (sauf lors de désinvestissement depuis des ETF non garantis en capital, ces frais sont alors de 0,10 %) ⁽¹⁾
- 4** Une gamme de **plus de 200 supports en UC non garantis en capital** sélectionnés auprès de différentes sociétés de gestion reconnues
- 5** Un panel de **80 ETF non garantis en capital** référencés parmi les supports en UC
- 6** **2 fonds en euros performants en 2015**
 - **Netissima**, accessible sous condition d'affecter au moins 20 % de son versement sur des supports en UC **non garantis en capital**
 - **Eurossima**Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps
- 7** **5 options** d'arbitrages programmés pour plus de tranquillité
- 8** La mise en place sans frais d'un plan de **rachats partiels programmés** possible **à partir de 100 € par mois**, pour par exemple obtenir un revenu complémentaire au moment de la retraite
- 9** **2 types de garanties plancher** disponibles sur option et tarifées selon l'âge du souscripteur
- 10** **Un assureur solide, Generali Vie**, société du Groupe Generali

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

⁽¹⁾Pour tous les autres frais, consultez la notice d'information valant conditions générales.



COMMENT PRÉSERVER VOIRE DYNAMISER LE RENDEMENT D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE ?

1^{er} moyen Examinez les frais adossés au contrat

Alors que le rendement moyen (brut d'inflation) des fonds en euros s'érode chaque année, les frais (frais d'entrée, frais de gestion annuels) pèsent de plus en plus sur le rendement. Puissance Sélection n'affiche aucuns frais sur tous les versements⁽¹⁾. Cette caractéristique va jouer sur la performance de votre contrat.

Exemple : Monsieur Capital souhaite investir 10 000 € sur un contrat d'assurance vie. On lui propose deux contrats :

- Le **Contrat A** affiche des frais d'entrée et sur les versements de 5 %. De ce fait, pour un versement de 10 000 €, les frais d'entrée vont s'élever à 500 €. Du même coup, les 10 000 € versés vont devenir 9 500 € investis.

- En revanche le **Contrat B** d'un courtier en ligne est dépourvu de frais d'entrée sur tous les versements. Le montant investi est donc identique au montant versé, soit 10 000 €.

D'entrée de jeu, on observe une différence de 500 € entre les deux montants investis. Au regard du taux de rendement moyen net de frais de gestion des fonds en euros (estimé par l'Association Française de l'Assurance (AFA) à 2,3 %⁽²⁾ en 2015 hors prélèvements sociaux et fiscaux), il faudra plus de 2 ans au Contrat A pour rattraper ses frais à l'entrée. Il y a quelques années, lorsque les rendements des fonds en euros dépassaient les 5 %, seuls quelques mois suffisaient.

2^e moyen Investissez dans des fonds en euros comme Netissima

Ce fonds en euros à capital garanti vise au travers de son allocation d'actifs plus risquée un rendement plus élevé qu'un fonds en euros classique (cf. article page 17). Le taux net servi **en 2015** s'élève à **3,10 %** contre 2,30 %⁽²⁾ en moyenne pour l'ensemble des fonds en euros (estimation fournie par la FFA).

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps. Le taux de participation aux bénéfices attribué par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2015 est de 3,10 % sur le fonds en euros Netissima, net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales. L'investissement sur le fonds en euros Netissima est conditionné à un investissement minimum de **20 % sur des supports en unités de compte qui comportent un risque de perte de capital totale ou partielle.**

3^e moyen Optez pour les supports en unités de compte, pour de meilleures perspectives de performance

Vous pouvez diversifier votre contrat en investissant sur des supports en unités de compte, conformément à votre profil d'investisseur. Celles-ci, moyennant une certaine prise de risque qui peut générer une perte en capital totale ou partielle, peuvent présenter sur le long terme un potentiel de performance supérieur au rendement du support en euros.

L'investissement sur les supports en Unités de Compte (UC) supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Rendement cumulé moyen des fonds en euros du marché depuis 5 ans (2011-2015)	14,20%
Performance cumulée moyenne des supports en UC du marché depuis 5 ans (2010-2015)	23,10%
Rendement cumulé moyen des fonds en euros du marché depuis 10 ans (2006-2015)	37,90%
Performance cumulée moyenne des supports en UC du marché depuis 10 ans (2006-2015)	26,50%

Source : Assurancevie.com sur la base de données communiquées par la Fédération Française de l'Assurance (FFA).

⁽¹⁾Majoration de 0,1 % lors des versements et des désinvestissement sur des OPC indiciels (ETF).

⁽²⁾Cf. support de présentation de la conférence de presse du 28/01/2016, slide 10, disponible sur le site www.ffa-assurance.fr.

En présence d'un contrat multisupport comme Puissance Sélection, vous avez la possibilité d'effectuer des versements sur les fonds en euros et/ou les supports en Unités de Compte (UC).

Puissance Sélection, deux types de supports d'investissement

Les fonds en euros

Eurossima / Netissima

Caractéristiques : Sécurité du capital, disponibilité* des capitaux, effet cliquet

*Sauf en cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.

Les supports en UC

Caractéristiques : Perspective de performance plus forte qu'un fonds en euros, moyennant une prise de risque plus élevée pouvant générer une perte en capital totale ou partielle.

Votre sensibilité au risque, votre horizon de placement mais aussi vos attentes patrimoniales sont autant de critères qui vont influencer votre stratégie de diversification, et donc la part des supports en unités de compte de votre contrat d'assurance vie.

Les UC, une famille nombreuse et hétéroclite !

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Puissance Sélection vous donne accès à une large sélection de supports en Unités de Compte (UC) pour mieux répondre à vos besoins et faire face à la lente érosion du rendement des fonds en euros. Votre contrat propose notamment :

- ✓ **Des UC de type actions** : Comme leur nom l'indique, ces supports investissent majoritairement dans des actions. Ils sont alors classés selon leur philosophie d'investissement.
- ✓ **Des UC de type obligataires** : Ces supports investissent dans des obligations. Certains privilégient les obligations d'États, d'autres font la part belle aux obligations d'entreprises.
- ✓ **Des UC diversifiées à gestion flexible** : Ces supports investissent dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire...) dans des proportions qui varient en fonction de l'environnement financier, des opportunités et des convictions des gérants.
- ✓ **Des trackers** : Également appelé OPC indiciels ou ETF (Exchange Traded Funds), les trackers sont des fonds indiciels cotés qui reproduisent les grands indices. Il existe des trackers sur l'ensemble des marchés actions (CAC40, S&P500...), mais également sur d'autres sous-jacents, comme les matières premières ou encore les titres obligataires (*pour en savoir plus, cf. article page 16*).
- ✓ **Des OPCI (Organismes de Placement Collectifs en Immobilier)** : Ils sont majoritairement investis en immobilier (à minimum 60 %), le solde étant placé sur des actifs financiers et de trésorerie, pour plus de liquidité (*pour en savoir plus, cf. article page 18*).
- ✓ **Une SCI (Société Civile Immobilière)** : Les SCI investissent dans de l'immobilier direct, des parts de fonds immobiliers non cotés (SCPI et OPCI), des foncières cotées et des produits dérivés immobiliers tout en conservant une poche de liquidités. Il s'agit d'un fonds de fonds diversifié.

QUELQUES RÈGLES DE BASE

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



Déterminez votre profil investisseur

La part que vous allez allouer aux unités de compte va dépendre de votre profil investisseur. Celui-ci s'apprécie, notamment, en fonction de votre âge, de votre patrimoine, de vos objectifs mais aussi de votre horizon de placement.

Par exemple : un profil prudent préconise une part d'unités de compte plus faible qu'un profil dynamique.



Choisissez les supports que vous comprenez

Avant d'investir, consultez le DICl et autres informations complémentaires sur le support disponibles sur notre site : www.assurancevie.com.



Informez-vous

Informez-vous sur le support et la société de gestion car « *un investisseur averti en vaut deux !* » et investissez sans précipitation.



Diversifiez les supports d'investissement

« *Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier* » permet de diluer le risque global de l'allocation.



Investissez sur le long terme

Investissez sur le long terme l'épargne dont vous n'avez pas besoin à court terme.



Préférez un investissement progressif

Préférez un investissement progressif à un investissement unique. Cette technique permet de lisser le prix de revient de l'investissement. Cela peut-être un moyen efficace de compenser la volatilité !



Suivez votre contrat régulièrement

Contrôlez et adaptez votre allocation en fonction de l'environnement et de vos objectifs.



Ne paniquez pas !

Ne paniquez pas en cas de baisse des marchés ! Gardez la tête froide !



Encaissez les éventuelles plus-values !

Il faut savoir arbitrer. Fixez-vous des seuils de plus-value et arbitrez dès qu'ils sont atteints ou pensez à utiliser les options d'arbitrages automatiques de votre contrat.



LES ALLOCATIONS MODÈLES*, UN OUTIL D'AIDE À L'INVESTISSEMENT INNOVANT

NOUVEAUTE

Dans le cadre de l'assurance vie, vous pouvez réaliser vous-même vos investissements et vos arbitrages. Ce mode de gestion, appelé gestion libre, s'adresse avant tout aux personnes autonomes qui sont averties aux marchés financiers. Pour celles qui souhaitent être orientées tout en voulant garder le contrôle de leurs capitaux, Assurancevie.com met à leur disposition gratuitement un outil d'aide à l'investissement en unités de compte.

Il s'agit en fait d'allocations d'actifs modèles (grilles de fonds) élaborées par une société de gestion en fonction de l'environnement de marché et des convictions de son équipe de gérants. Ces allocations types sont déclinées selon 4 profils d'investisseurs : prudent, équilibré, dynamique et audace. Les grilles sont par ailleurs accompagnées et justifiées par un commentaire de gestion.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Les points forts de ce service

- ✓ Ces allocations sont **gratuites**, ce qui ne plombe pas la performance financière.
- ✓ Elles sont accessibles **sans versement minimum**.
- ✓ Elles ne sont pas figées dans le temps et peuvent être amenées à évoluer. **Pour être alertés des éventuels arbitrages effectués par la société de gestion, les épargnants doivent au préalable s'inscrire à la newsletter d'Assurancevie.com.**
- ✓ Elles sont **fournies à titre indicatif**. Vous n'êtes pas contraint de suivre la grille d'allocation d'actifs et les éventuels arbitrages. Vous pouvez ainsi suivre cet outil optionnel dans une démarche instructive.

La société de gestion partenaire

Lazard Frères Gestion est la structure de gestion française du Groupe Lazard fondé en 1848 à La Nouvelle-Orléans. Avec plus de 150 collaborateurs en France, Lazard Frères Gestion gère 17,4 milliards d'euros (donnée au 31 décembre 2015). S'appuyant sur l'expertise mondiale de la gestion d'actifs du Groupe Lazard, Lazard Frères Gestion se distingue par :

- sa volonté d'être exclusivement dédiée à un seul métier, la gestion d'actifs,
- sa culture d'investisseur indépendant et avisé,
- sa connaissance approfondie des entreprises,
- la pérennité des liens tissés avec ses clients.

Notre nouvel outil, en bref

But : Rester maître de son épargne tout en étant orienté par des professionnels.

- ✓ **Gratuit**
- ✓ **Sans versement minimum**
- ✓ **Sans engagement, ni contrainte**

Les allocations modèles sont accessibles sur notre site **www.assurancevie.com**. N'hésitez pas ! Elles sont amenées à évoluer dans le temps. Pour être alerté des changements, inscrivez-vous à notre newsletter.

*Les allocations modèles sont un service proposé par Assurancevie.com. L'assureur Generali Vie n'intervient à aucun moment dans cette prestation, sa responsabilité ne pourra donc pas être engagée à ce titre.



Code Isin : Il s'agit du code utilisé pour identifier un instrument financier tel qu'une action, une obligation ou encore un OPCVM. Chaque fonds possède un code Isin qui lui est propre. Il s'agit en quelque sorte de son immatriculation.

Capitalisation boursière : Valeur totale du capital d'une société cotée en bourse. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'actions de cette société par son cours de bourse à un moment précis.

Encours d'un support : Il représente le montant des capitaux gérés par la société de gestion dans le cadre de ce support.

OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) : Il s'agit de portefeuilles de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) qui sont gérés par des professionnels (les sociétés de gestion) et détenus collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM : les **SICAV** (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les **FCP** (Fonds Communs de Placement) (*source : AMF*).

Performance cumulée d'un support : Il s'agit de la somme des performances annuelles sur une période donnée (2, 3 ou 5 ans par exemple).

Performance annualisée d'un support : Il s'agit des performances cumulées sur un certain laps de temps ramenées à une année.

Profil de risque du DICI : Le DICI est le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur. Celui-ci indique notamment un profil de risque pour le support sur une échelle de 1 à 7. Il permet d'apprécier le niveau de risque/rendement afférent au support. Cet indicateur est basé sur des données historiques, calculé selon les règles de l'Union européenne, et ne peut pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du support.

Unités de Compte (UC) : Ce sont les supports qui composent l'univers d'investissement des contrats d'assurance vie aux côtés des fonds en euros. Il peut s'agir d'OPCVM, ou encore de supports immobiliers. La valeur des UC évolue à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés. **Il y a donc un risque de perte de capital totale ou partielle.**

Valeur Liquidative (VL) : C'est la dernière valorisation de la part d'un support. Elle peut être calculée tous les jours (VL quotidienne) ou toutes les semaines (VL hebdomadaire). Elle est utilisée pour suivre l'évolution d'un support, la comparer avec son indice de référence ou encore avec d'autres supports comparables.

Volatilité : Elle correspond à l'amplitude de variation d'un titre, d'un support, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée (*source : AMF*). Il s'agit d'une mesure de risque. Plus la volatilité est élevée plus le risque est élevé.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



LA SOCIÉTÉ
DE GESTION

Moneta AM

Date de création :
Mars 2003

Encours gérés au
31/12/2015 :
3 milliards €

Nombre
de fonds gérés :
3



L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Nom du fonds : MONETA MULTI CAPS C

Code Isin : FR0010298596 | Date de création : 24/03/2006 | Encours du fonds : 2 392 millions €

Profil de risque du DICI⁽¹⁾



Stratégie d'investissement : Il s'agit d'un fonds d'actions des pays de la zone euro investi dans des sociétés de toutes tailles (grandes, moyennes et petites capitalisations), majoritairement positionné en France et qui a la possibilité d'investir jusqu'à 30 % dans des actions d'autres pays de la zone euro. La sélection des titres se fait au cas par cas selon les propres convictions (stock-picking) de la société de gestion et sans se soucier de la composition des indices boursiers. L'approche est fondamentale et repose sur un travail d'analyse poussé des valeurs.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE⁽¹⁾ ET DE RISQUE (au 31/08/2016)

Performances cumulées nettes de frais de gestion	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Depuis la création
Moneta Multi Caps C	4,30 %	41,50 %	99,60 %	124,20 %
CAC 40 NR	0,40 %	21,20 %	55,30 %	17,40 %
CAC All-tradable NR	1,40 %	24,70 %	60,50 %	27,80 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances présentées sont nettes des frais de gestion du fonds mais brutes des frais de gestion du contrat

Volatilité annualisée (au 31/08/2016)

- ✓ Sur 1 an : **15,40 %**
- ✓ Sur 3 ans : **14,50 %**

Performance annualisée
sur 3 ans (au 31/08/2016) : **12,30 %**
(indice CAC All-tradable NR : 7,60 %)

LES POINTS CLÉS DE LA GESTION DU SUPPORT

L'équipe de gestion de Moneta Multi Caps (Romain Burnand, Thomas Perrotin, Andrzej Kawalec, Grégoire Uettwiller, Raphaël Lucet et Alexandre Sanchini) met en œuvre une stratégie de stock-picking (littéralement « sélection de valeurs ») visant à étudier une à une les sociétés, en fonction de leurs qualités intrinsèques et de leurs mérites propres. Le consensus ou la composition des indices boursiers n'entrent pas en ligne de compte dans les critères de choix.

La méthode de sélection est basée sur une analyse financière approfondie car comprendre par soi-même les sociétés permet plus sûrement d'en déterminer la juste valeur, de s'affranchir des modes et d'être totalement indépendants d'esprit lors de la décision d'investissement. Les investissements sont réalisés à la fois sur des petites, des moyennes et des grandes capitalisations, sans se laisser enfermer dans un seul segment de marché. Le fonds est principalement investi en actions de pays de la zone euro.

Cette caractéristique autorise des stratégies variées et adaptées aux différentes configurations de marché. Elle est utilisée à plein par l'équipe de gestion qui n'hésite pas à aller là où les autres ne vont pas.

⁽¹⁾Voir définitions page 11



LA SOCIÉTÉ
DE GESTION

**Oddo Meriten
AM**

Date de création :

AOÛT 2015

(acquisition de Meriten par
Oddo)

Encours gérés au
31/12/2015 :

46 milliards €

Nombre

de fonds gérés :

72 fonds ouverts



L'investissement
sur les supports
en unités de
compte supporte
un risque de
perte en capital
puisque leur
valeur est sujette
à fluctuation
à la hausse
comme à la
baisse dépendant
notamment
de l'évolution
des marchés
financiers.

L'assureur
s'engage sur le
nombre d'unités
de compte et
non sur leur
valeur qu'il ne
garantit pas.

Nom du fonds : ODDO AVENIR CR-EUR

Code Isin : FR0000989899 | Date de création : 14/09/1992 | Encours du fonds : 814 millions €

Profil de risque du DICI⁽¹⁾



Stratégie d'investissement : Oddo Avenir est un fonds composé d'actions françaises à hauteur de 70 % minimum. Il privilégie les petites et moyennes capitalisations. Il a vocation à être investi en permanence en actions et vise une appréciation du capital dans la durée. Il sélectionne en priorité des sociétés françaises parmi les plus performantes, cycliques ou non cycliques, qui ont souvent un rayonnement international, à un prix jugé attractif eu égard à leurs perspectives à long terme.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE⁽¹⁾ ET DE RISQUE (au 31/08/2016)

Performances cumulées nettes de frais de gestion	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 10 ans
Oddo Avenir CR-EUR	9 %	46,10 %	92,50 %	127,20 %
Indice de référence (10 % Eonia TR + 90 % MSCI France Smid Cap Loc Net)	6 %	42,50 %	69,60 %	66,10 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances présentées sont nettes des frais de gestion du fonds mais brutes des frais de gestion du contrat

Volatilité annualisée (au 31/08/2016)

- ✓ Sur 1 an : **13,60 %**
- ✓ Sur 3 ans : **12,65 %**

Performance annualisée

sur 3 ans (au 31/08/2016) : **13,50 %**
(indice de référence : 6,60 %)

LES POINTS CLÉS DE LA GESTION DU SUPPORT

Le fonds est composé d'investissements de convictions dans des moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros (à la première acquisition en portefeuille), sélectionnées à l'issue d'un processus rigoureux. L'équipe de gestion privilégie des entreprises bénéficiant d'un réel avantage compétitif, évoluant sur des marchés déjà structurés où elles occupent des positions fortes, le plus souvent à l'échelle internationale, et offrant encore de réelles perspectives de développement. Les entreprises sélectionnées dégagent une rentabilité financière supérieure à la moyenne, qui doit leur permettre d'autofinancer leur développement sur le long terme.

Par ailleurs, dans une approche complémentaire à l'analyse fondamentale, des critères extra-financiers sont considérés et une note ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), issue de l'analyse interne de la société de gestion, est attribuée sous forme de score.

⁽¹⁾Voir définitions page 11



Nom du fonds : TRUSTEAM ROC A

Code Isin : FR0010981175 | Date de création : 31/12/2010 | Encours du fonds : 122,9 millions €

Profil de risque du DICI⁽¹⁾



Stratégie d'investissement : Il s'agit d'un fonds actions internationales en euros dont l'objectif est d'investir dans les entreprises à fort taux de satisfaction client après analyse de leurs fondamentaux.

Pour Trusteam Finance, un niveau de satisfaction client élevé permet de :

- Renforcer la fidélisation des clients,
- Réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients,
- Rendre les clients moins sensibles aux prix (Pricing Power),
- Garantir dans le temps la stabilité du cash-flow.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE⁽¹⁾ ET DE RISQUE (au 31/08/2016)

Performances cumulées nettes de frais de gestion	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Depuis la création
Trusteam ROC A	2,51 %	44,69 %	99,25 %	80,94 %
Performance cumulée de l'indice de référence (MSCI The World Index)	6,67 %	46,63 %	111,56 %	82,34 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances présentées sont nettes des frais de gestion du fonds mais brutes des frais de gestion du contrat

Volatilité annualisée (au 31/08/2016)

- ✓ Sur 1 an : 14,16 %
- ✓ Sur 3 ans : 12,29 %

Performance annualisée sur 3 ans (au 31/08/2016) : 13,05 % (indice de référence : 13,71 %)

LES POINTS CLÉS DE LA GESTION DU SUPPORT

Trusteam Finance a développé, depuis plus de 5 ans, un process d'investissement unique et robuste destiné à identifier les leaders de la Satisfaction Client. Ce process ROC (Return On Consumer) est né du constat que les seuls éléments financiers ne valorisaient pas l'actif le plus important d'une société, son actif client. Trusteam Finance s'appuie sur une recherche académique démontrant le lien entre accroissement de la rentabilité de l'entreprise, performance financière et taux de satisfaction client élevé. Fort d'un partenariat exclusif avec Ipsos, Trusteam Finance dispose également de liens avec de nombreux instituts de recherche à travers le monde spécialisés dans les enquêtes de satisfaction pour enrichir sa base de données. Des rencontres régulières avec les entreprises ainsi qu'une analyse financière fondamentale complètent son approche.

⁽¹⁾Voir définitions page 11

LA SOCIÉTÉ
DE GESTION

Trusteam
Finance

Date de création :
2000

Encours gérés au
31/12/2015 :
850 millions €

Nombre
de fonds gérés :
7



L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



LA SOCIÉTÉ
DE GESTION

Lyxor
International
AM

Date de création :
1998

Encours gérés au
31/12/2015 :
117 milliards €
pour Lyxor,
dont 48 milliards
pour Lyxor ETF

Nombre
de fonds gérés :
251 ETF



L'investissement
sur les supports
en unités de
compte supporte
un risque de
perte en capital
puisque leur
valeur est sujette
à fluctuation
à la hausse
comme à la
baisse dépendant
notamment
de l'évolution
des marchés
financiers.
L'assureur
s'engage sur le
nombre d'unités
de compte et non
sur leur valeur
qu'il ne garantit
pas.

Nom du fonds : LYXOR UCITS ETF NASDAQ-100 D-EUR (EUR)

Code Isin : **FR0007063177** | Date de création : **07/09/2001** | Encours du fonds : **454,6 millions €**
Nature du fonds : **Fonds d'investissement indiciel coté en bourse** | Devise de l'indice : **US Dollar**

Profil de risque du DICI⁽¹⁾

1 2 3 4 5 6 7

← Risque/rendement faible Risque/rendement élevé →

Stratégie d'investissement : Il s'agit d'un tracker qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence NDX Notional Net TR.
L'indice Nasdaq 100 est composé des 100 principales valeurs non financières, nationales et internationales listées sur le Nasdaq, selon leur capitalisation boursière.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE⁽¹⁾ ET DE RISQUE (au 31/08/2016)

Performances cumulées nettes de frais de gestion	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans
Lyxor UCITS ETF Nasdaq-100 D-EUR	13,06 %	87,48 %	184,25 %
Performance cumulée de l'indice de référence (NASDAQ-100 Notional Net Total Return Index)	13,30 %	88,63 %	187,64 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances présentées sont nettes des frais de gestion du fonds mais brutes des frais de gestion du contrat

Volatilité annualisée (au 31/08/2016)

- ✓ Sur 1 an : 21,41 %
- ✓ Sur 3 ans : 19,33 %

Performance annualisée
sur 3 ans (au 31/08/2016) : 23,31 %
(indice de référence : 23,56 %)

LES POINTS CLÉS DE LA GESTION DU SUPPORT

L'objectif de gestion du tracker/ETF Lyxor UCITS ETF Nasdaq-100 D-EUR est de répliquer la performance de l'indice Nasdaq-100 Net Total Return, libellé en Dollars US (USD), quelle que soit son évolution, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du fonds et celles de son indicateur de référence.

Les ETF Lyxor sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

⁽¹⁾Voir définitions page 11

Dans le monde de la gestion d'actifs, **2 grands styles de gestion** s'opposent :

▶ La gestion active

C'est le mode de gestion traditionnel, celui des fonds communs qui ont pour objectif de surperformer un indice de référence (ex. : fonds actions, fonds flexibles...).

▶ La gestion passive

Cette gestion a pour simple but de répliquer l'évolution d'un indice ou d'une classe d'actifs. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les OPC indiciels (ETF), également appelés trackers.

Comment définir un tracker ?

Également appelé OPC indiciel ou ETF (pour Exchange Traded Fund), le tracker est coté en bourse. Son évolution calque la progression à la hausse ou à la baisse de son sous-jacent.

Il peut reposer sur un indice de marché (CAC40 par exemple), sur les Places financières d'une zone géographique (bourses européennes, des pays émergents...), sur l'évolution des cours des matières premières (telles que l'or), ou encore sur un secteur particulier (valeurs financières, produits pharmaceutiques...).

PUISSANCE SÉLECTION se distingue par une offre de **80 trackers/ETF** !

Rares sont les contrats d'assurance vie à proposer une telle offre de trackers. C'est d'ailleurs grâce à ce panel diversifié que Puissance Sélection a été récompensé par la presse patrimoniale. Quelques mois après son lancement, il a ainsi reçu le **Grand Trophée d'Or de l'Innovation** décerné par le magazine *Le Revenu*⁽¹⁾.

Dans le cadre de Puissance Sélection, lorsque vous investissez sur un tracker via un versement ou que vous sortez d'un tel support, des frais de 0,10 % sont prélevés. En revanche et ce n'est pas le cas pour tous les contrats d'assurance vie, lors d'un investissement sur des ETF dans le cadre d'un arbitrage au sein de Puissance Sélection, aucuns frais ne sont prélevés.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

LES TRACKERS EN UN CLIN D'ŒIL



Diversification

Investissement sur un indice ou un panier de titres, dont le nombre peut varier de plusieurs dizaines à plusieurs milliers, en une seule transaction.



Coût minime

La gestion se faisant sans l'intervention d'analystes financiers, les frais d'administration des trackers sont bien plus faibles que ceux des OPCVM classiques.



Transparence

Transparence quotidienne sur la liste des composants du sous-jacent auxquels les trackers sont exposés.



Un horizon sans barrière

Un univers d'investissement large, couvrant toutes les zones géographiques, les secteurs, les obligations d'États, les obligations d'entreprises, est accessible sous la forme de trackers.

⁽¹⁾Cf. *Le Revenu*, Numéro Spécial d'avril 2014, page 50.



LE FONDS EN EUROS NETISSIMA Y AVEZ-VOUS SONGÉ ?



3,10 % en 2015

Taux de participation aux bénéfices attribué par l'assureur net de frais de gestion annuels de 0,75 % et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales.

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps.

Pour pouvoir investir sur le fonds en euros Netissima, au moins 20 % du versement doit être affecté à des supports en unités de compte non garantis en capital. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Créé en 2011, Netissima constitue un fonds en euros à capital sécurisé dit opportuniste. Il tient les **trois grandes promesses** des fonds en euros :



Sécurité du capital



Effet cliquet



Disponibilité à tout instant*

Une allocation d'actifs spécifique

La grande différence avec les fonds en euros classiques vient en fait de la stratégie d'investissement. En effet, alors que les fonds en euros traditionnels disposent d'une poche obligataire prépondérante, elle est plus restreinte du côté de Netissima. En contrepartie, celui-ci affiche une poche d'actifs de diversification significative. Ainsi, au 31 décembre 2015, Netissima comprenait 26,3 % d'immobilier et 5,9 % d'actions.

Ce fonds, disponible en édition limitée, n'est accessible que dans le cadre de versements initial ou libres dont la répartition comporte une part minimum de 20 % de supports en unités de compte.

Une espérance de rendement plus élevée

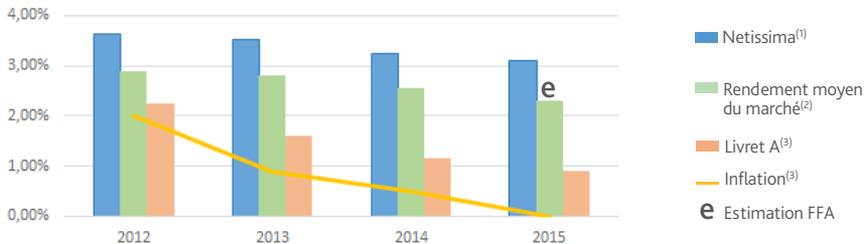
Netissima, au travers de sa stratégie d'investissement cherche un rendement supérieur à celui des fonds en euros classiques.

Mais qui dit espérance de rendement plus élevée, dit prise de risque plus élevée.

De ce fait, les rendements de ce fonds en euros peuvent être plus volatils que les rendements des fonds en euros classiques.

Ceci étant, ils seront toujours positifs, voire nuls dans le pire des cas.

Netissima comparé à la performance moyenne des fonds en euros et du livret A



(1) Taux de participation aux bénéfices attribué par l'assureur net de frais de gestion annuels de 0,75 % et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps.

(2) Rendement moyen des fonds en euros fourni par la FFA, cf. support de présentation de la conférence de presse du 28/01/2016, slide 10, disponible sur le site www.ffa-assurance.fr.

(3) Moyennes annuelles.

*Sauf en cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.



Bonne nouvelle ! Puissance Sélection ajoute une corde à son arc ! Des supports immobiliers sont désormais disponibles au sein de l'offre financière. Le contrat propose désormais deux OPCV : Opcimmo d'Amundi Immobilier et Opsis Patrimoine de La Française REM.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

QU'EST-CE QU'UN OPCV ?

Les OPCV (Organismes de Placement Collectifs en Immobilier) investissent majoritairement dans de l'immobilier (60 % min.) : directement, indirectement au travers de sociétés (ex : des SCPI), ou bien via des sociétés foncières cotées. Le reste étant investi dans des actifs liquides (5 % min., pour pouvoir faire face aux demandes de rachats des investisseurs) et dans des titres financiers (le solde, de 0 à 35 %).

Concernant cette poche financière (composée essentiellement d'actions, d'obligations ou bien encore d'OPCVM), certains OPCV privilégient le secteur de l'immobilier, d'autres ont une stratégie beaucoup plus opportuniste et investissent dans tous les secteurs d'activité.

De par son allocation d'actifs diversifiée (immobilier, actions, obligations, OPCVM, titres liquides...), l'OPCV est souvent qualifié de « produit hybride ».

L'OPCV, un produit en plein boum !

Bilan 2015 du marché des OPCV

11 OPCV « grand public » gérés par 8 groupes

Capitalisation 4 539 millions d'euros

Collecte nette 2 488 millions d'euros

Source : ASPIM - IEIF⁽¹⁾

+200 % par rapport à 2014

OPCV / SCPI, le match

Si on le compare à la SCPI (Société Civile de Placement Immobilier), l'OPCV détient moins d'actifs immobiliers physiques, mais la liquidité est renforcée du fait de sa poche financière. N'oublions pas que l'un des principaux reproches formulés à l'encontre des SCPI est justement de manquer de liquidité... L'OPCV gomme donc ce défaut. Par ailleurs, grâce à cette allocation d'actifs, l'OPCV s'adresse à une très large clientèle qui souhaite accéder à une offre d'épargne collective immobilière.

L'OPCV est donc beaucoup plus souple, moins contraignant. Toutefois, il convient d'avoir à l'esprit qu'il est valorisé tous les 15 jours.

⁽¹⁾Cf. communiqué de presse du 09/03/2016, « Les Scpi et les OPCV en 2015 : une attractivité sans précédent, une prime de risque au plus haut », disponible sur le site www.aspim.fr.

2 OPCI + 1 SCI

Ces supports sont accessibles à la souscription, lors d'un versement libre ou bien encore via un arbitrage. Pour cela, il est nécessaire de remplir au préalable un avenant d'investissement sur ce type de support disponible sur demande auprès de l'équipe de conseillers d'Assurancevie.com ou dans le dossier de souscription du contrat envoyé par courrier.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

	Opcimmo P	Opsis Patrimoine	Capimmo
Société de gestion	Amundi Immobilier	La Française REM	Primonial REIM
Code Isin	FR0011066802	FR0010810507	NA
Type de support	OPCI	OPCI	SCI
Profil de risque du DIC1*	4	4	4
Performance 2015 nette des frais de gestion du fonds et brutes des frais de gestion du contrat	4,62 %	3,85 %	4,95 %
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps			
Frais d'entrée acquis au support en UC	7,85 % max.	6 % max.	2 %
Frais de sortie acquis au support en UC	0 %	5 % max.	0 %
Minimum d'investissement	100 €**	100 €**	100 €**
Allocation d'actifs	Exposition financière : 33,79 % Exposition immobilière : 66,21 % (au 30/06/2016)	Exposition immobilière : 63,71 % Exposition financière : 36,29 % (au 31/12/2015)	Club deal : 32,10 % SCPI : 31,20 % Liquidités : 19 % Immobilier direct : 13,70 % Foncières cotée : 4 % (au 01/04/2016)

Qu'est-ce qu'une SCI ? (Société Civile Immobilière)

Puissance Sélection propose également la SCI Capimmo de Primonial REIM. Cette unité de compte a pour objet principal la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière en vue de proposer une récurrence de revenus locatifs qui viennent capitaliser. Pour ce faire, elle investit dans de l'immobilier direct, des parts de fonds immobiliers non cotés (SCPI et OPCI), des foncières cotées et des produits dérivés immobiliers tout en conservant une poche de liquidités. Il s'agit donc d'un fonds de fonds diversifié.

La SCI présente donc l'avantage d'être un support d'investissement diversifié, souple et liquide.

*Cf. définition page 11.

**Minimum d'investissement de 100 € sur le support dès 1 000 € de versement ou d'arbitrage.

COMMENT BIEN TRANSMETTRE GRÂCE À L'ASSURANCE VIE ?

L'assurance vie recèle de nombreux avantages, parmi lesquels celui d'offrir un cadre fiscal particulièrement avantageux pour la transmission. Un véritable outil d'optimisation et d'anticipation !

Rappel de la fiscalité de l'assurance vie en cas de décès

(Contrats souscrits depuis le 13/10/1998 - Règles en vigueur au 01/09/2016)

Lors de votre décès, les capitaux transmis aux bénéficiaires que vous aurez désignés seront soumis à un **régime fiscal différent selon l'âge** auquel vous avez versé sur votre contrat :

VERSEMENTS EFFECTUÉS AVANT VOS 70 ANS

Montant du capital transmis par bénéficiaire



À noter

Dans le cadre des versements effectués avant 70 ans, seront appliqués autant d'abattements de 152 500 € qu'il y a de bénéficiaires. En fonction de vos objectifs patrimoniaux, n'hésitez donc pas à multiplier les bénéficiaires et à adapter la quote-part de chacun d'eux selon la protection que vous souhaitez leur apporter et selon leurs besoins.

VERSEMENTS EFFECTUÉS APRÈS VOS 70 ANS



Prélèvements sociaux éventuels

Dans tous les cas, seront appliqués les prélèvements sociaux non encore déduits, c'est-à-dire notamment ceux sur les gains afférents aux unités de compte. En effet, les intérêts issus des fonds en euros y sont soumis automatiquement chaque année. Le taux en vigueur au 1^{er} janvier 2016 est de 15,50 %.



Dans LES DEUX CAS (avant/après 70 ans), les partenaires de PACS et les conjoints SONT EXONÉRÉS !

L'IMPORTANCE DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

La clause bénéficiaire désigne les personnes qui seront gratifiées au décès de l'assuré. Elle n'est pas figée dans le temps. Elle peut être modifiée à n'importe quel moment, durant la vie du contrat (de façon plus ou moins aisée selon que les bénéficiaires aient déjà acceptés ou pas le bénéfice du contrat). Il est donc très important de penser à la mettre à jour en cas d'évolution de votre situation (mariage, divorce, décès d'un proche, etc.).

Les contrats d'assurance vie prévoient une clause bénéficiaire standard, semblable à celle-ci : « *Le conjoint ou partenaire de PACS de l'assuré(e), à défaut les enfants de l'assuré(e), nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut, les héritiers de l'assuré(e)* ».

Toutefois, le souscripteur a la possibilité de rédiger une autre clause et de désigner les personnes de son choix. Il vous est en effet possible de désigner qui vous voulez, qu'il s'agisse d'une personne avec laquelle vous avez un lien de parenté ou non.

Bon à savoir : Si vous souhaitez transmettre des capitaux à une personne avec laquelle vous n'avez pas de lien filial ou de lien juridique (mariage, PACS), les droits de succession applicables en dehors de l'assurance vie s'élèvent à 60 % ! Alors que dans le cadre de l'assurance vie et pour ce qui est des versements effectués avant vos 70 ans, le prélèvement forfaitaire maximum se limitera à 31,25 % (cf. explication ci-contre).

EXEMPLE

Amélie et Nicolas vivent en couple depuis plusieurs années. Ils viennent d'agrandir la famille avec le petit Martin.

Ayant tous deux traversé un divorce avant de se rencontrer, ils ont fait le choix de vivre en union libre. De ce fait et bien qu'ils aient avec Martin un enfant en commun, ils restent pourtant des « tiers » vis-à-vis de la loi.

Or, Amélie et Nicolas souhaitent se protéger l'un l'autre en cas de décès, en prévoyant de se transmettre une partie de leur épargne.

En rédigeant un testament, les sommes qu'ils se transmettront seront soumises à un taux de 60 %. Ainsi, si le capital prévu est de 100 000 €, le survivant d'Amélie ou de Nicolas ne percevra que 40 000 €, le solde étant ponctionné en droits de succession !

En optant pour un contrat d'assurance vie et en se désignant mutuellement bénéficiaires, ils pourront se transmettre jusqu'à 152 500 € en franchise de droits ! Seuls les prélèvements sociaux non encore déduits seront appliqués sur les plus-values.

! Pensez-y !

Si cela vous est possible, assurez-vous que le bénéficiaire que vous avez désigné est déjà titulaire d'un contrat d'assurance vie. Cela lui permettra, lorsqu'il percevra les fonds que vous lui avez destinés, de bénéficier de l'antériorité fiscale de son contrat et ainsi de pouvoir, à son tour, profiter pleinement de tous les avantages de l'assurance vie et de son cadre fiscal favorable. Sachez par ailleurs que les enfants mineurs ont, eux aussi, le droit d'avoir un contrat d'assurance vie !

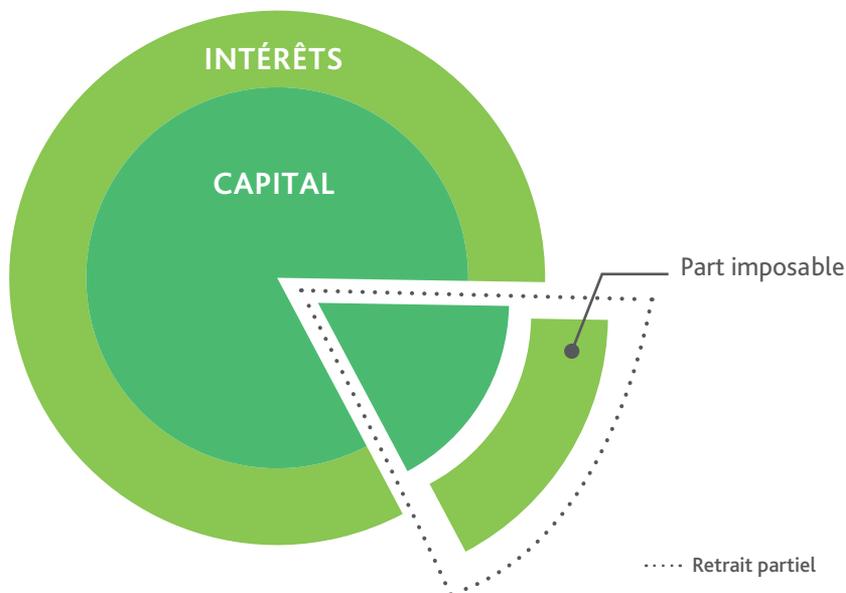


L'ASSURANCE VIE, UNE FISCALITÉ PARTICULIÈREMENT AVANTAGEUSE

Fiscalité en cas de vie (rachats)

(Règles en vigueur au 01/09/2016)

Lorsque vous effectuez un rachat partiel ou total sur votre assurance vie, la quote-part en capital n'est pas imposable. Seuls les intérêts et plus-values compris dans ce rachat sont soumis à une fiscalité qui évolue en fonction de l'âge du contrat :



Fiscalité applicable sur la part imposable selon l'âge du contrat :

- de 4 ans	entre 4 et 8 ans	+ de 8 ans
Prélèvement forfaitaire de 35 % ou réintégration des intérêts à l'impôt sur le revenu	Prélèvement forfaitaire de 15 % ou réintégration des intérêts à l'impôt sur le revenu	Prélèvement forfaitaire de 7,5 % ou réintégration des intérêts à l'impôt sur le revenu après déduction d'un abattement de 4 600 € pour un célibataire ou de 9 200 € pour un couple (1 abattement par année civile)

+ Prélèvements sociaux éventuels

Au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de 15,50 %. Seuls seront appliqués les prélèvements sociaux non encore déduits, c'est-à-dire notamment sur les gains afférents aux unités de compte. En effet, les intérêts issus des fonds en euros y sont soumis automatiquement chaque année.



Baromètre des rendements de votre épargne

Rémunération des principaux actifs brute de fiscalité en moyenne annuelle

	2014	2015
Assurance vie supports en unités de compte	5,90 %	4,10 % (e)
Assurance vie supports en euros	2,50 %	2,30 % (e)
Plan d'Épargne Logement (PEL)	2,50 %	2 %
Livret A et LDD	1,10 %	0,90 %
Compte Épargne Logement (CEL)	0,75 %	0,65 %
Comptes à terme et livrets soumis à l'impôt (Euribor 3 mois)	0,20 %	0 %
Inflation	0,50 %	0 %

(e) = estimation

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Source : Fédération Française de l'Assurance, support de présentation de la conférence de presse du 28/01/2016, slide 36, disponible sur le site www.ffa-assurance.fr.

L'assurance vie, au cœur de l'épargne des Français

Collecte brute du marché en milliards d'euros (cotisations vie et capitalisation)



Source : Fédération Française de l'Assurance, support de présentation de la conférence de presse du 28/01/2016, slide 34, disponible sur le site www.ffa-assurance.fr.



Comment souscrire un contrat d'assurance vie Puissance Sélection ?

Le contrat Puissance Sélection est accessible dès 1 000 €. Pour y souscrire, vous pouvez soit remplir manuellement le dossier de souscription que nous vous envoyons gratuitement sur demande, soit renseigner puis imprimer les formulaires de souscriptions directement sur notre site www.assurancevie.com avant de nous les retourner par courrier.



Par courrier

- 1 Effectuez une demande de documentation depuis la page d'accueil de notre site www.assurancevie.com
- 2 Après avoir reçu votre dossier par courrier, complétez-le et préparez les justificatifs demandés
- 3 Joignez un chèque du montant souhaité **à l'ordre de GENERALI VIE**
- 4 Envoyez le tout à l'adresse suivante :
Assurancevie.com
Service Clients
10, rue d'Uzès
75002 PARIS



En ligne

- 1 Sur la page d'accueil de notre site www.assurancevie.com, cliquez sur « ouvrir un contrat »
- 2 Sélectionnez le contrat Puissance Sélection et optez pour la « souscription expresse »
- 3 Laissez-vous guider le long des 4 étapes pour remplir votre dossier à l'aide de PDF dynamiques
- 4 Imprimez votre dossier et joignez un chèque du montant souhaité **à l'ordre de GENERALI VIE**
- 5 Envoyez le tout à l'adresse suivante :
Assurancevie.com
Service Clients
10, rue d'Uzès
75002 PARIS

Comment effectuer un versement complémentaire ou un arbitrage sur votre contrat Puissance Sélection ?

Vous souhaitez effectuer un versement exceptionnel ou modifier la répartition des supports d'investissement de votre contrat Puissance Sélection ? Rien de plus simple, vous pouvez à tout moment faire une demande de versement ou d'arbitrage dès 1 000 € :



Par courrier

- 1 Complétez le bulletin de demande de versement ou d'arbitrage (disponibles sur notre site www.assurancevie.com)
- 2 Envoyez votre demande à l'adresse suivante :
Assurancevie.com
Service Clients
10, rue d'Uzès
75002 PARIS



En ligne

- 1 Connectez-vous à votre Espace Client sur notre site www.assurancevie.com
- 2 Cliquez sur « versement » ou sur « arbitrage »

Attention

Pour vos versements libres, pensez à nous retourner au préalable le mandat de prélèvement SEPA dûment signé et accompagné de votre RIB. Vous pourrez ainsi réaliser toute l'opération de versement directement en ligne

Bon à savoir

De la même manière, vous pouvez également mettre en place des versements programmés, dès 75 € par mois (depuis votre espace client ou à l'aide de la demande de versement disponible sur notre site www.assurancevie.com). Une façon de verser sur votre contrat sans y penser !

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT PUISSANCE SÉLECTION

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital totale ou partielle. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés.**

Un investissement sur les unités de compte du contrat d'assurance vie Puissance Sélection ne doit être fait qu'après une lecture attentive de la Note d'Information valant Conditions Générales, du DICI, du prospectus et des autres documents réglementaires d'information.

Les taux de rendement des fonds en euros à capital garanti présentés pour 2015 sont nets de frais de gestion annuels, hors prélèvements sociaux et fiscaux dus selon la réglementation en vigueur.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Puissance Sélection est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupport assuré par Generali Vie et commercialisé par JDHM Vie. e-cie vie est une marque de Generali Vie.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Ce guide, conçu à des fins d'information, ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement, et ne constitue en aucun cas un élément contractuel.



DIVERSIFIER SON CONTRAT D'ASSURANCE VIE

un jeu d'enfant

Découvrez notre
**NOUVEL OUTIL D'AIDE
à L'INVESTISSEMENT**

Les unités de compte comportent un risque de perte
en capital

Des ALLOCATIONS MODÈLES
fournies par des sociétés de gestion

Accessibles à tous ✓

Gratuites ✓

Sans engagement ✓
ni contrainte

Le moyen de rester maître de son épargne
tout en étant orienté par des professionnels

N'hésitez pas !

Découvrez ce service sur notre site
www.assurancevie.com

